

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc.) : déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour Presse Océan, ou pour tout autre journal, sur notre site [www.medialex.fr](http://www.medialex.fr)

Pour faire paraître une annonce légale : Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 20 82 309 009 (0,12€/mn) e-mail : [annonces.legales@medialex.fr](mailto:annonces.legales@medialex.fr) Internet : [www.medialex.fr](http://www.medialex.fr)

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 2019, 4,07 € HT la ligne.  
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr).

## Marchés publics

Procédure adaptée



Groupe scolaire du 1er degré, programme 2020 des travaux d'entretien durable, réfection des sols

### PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

- 1. Personne publique :** ville de Nantes, 29, rue de Strasbourg, 44094 Nantes. Contact : Estelle Talhouam. Téléphone 02 40 41 51 20. Courriel : [estelle.talhouam@nantesmetropole.fr](mailto:estelle.talhouam@nantesmetropole.fr)
  - 2. Allotissement :** les prestations sont réparties en 2 lots désignés ci-dessous.
    - Lot 1 comporte 1 tranche ferme et 2 tranches optionnelles.
    - Lot 2 comporte 1 tranche ferme et 2 tranches optionnelles.
    - Le lot 2 fera l'objet d'une autre procédure.
  - 3. Date limite de remise des offres :** 2 mars 2020 à 12 h 00.
- Toutes les informations relatives à ce marché sont disponibles sur : <https://marchespublics.nantesmetropole.fr>  
Référence publicité au BOAMP : 20-17438.
- 4. Date de mise en ligne de la publicité et d'envoi à la publication :** 4 février 2020.



Groupe scolaire du 1er degré, programme 2020 des travaux d'entretien durable, réhabilitation des sanitaires maternelle Louis Guitton

### PROCÉDURE ADAPTÉE

- Groupe scolaire du 1er degré, programme 2020 des travaux d'entretien durable, réhabilitation des sanitaires maternelle Louis Guitton.
- 1. Personne publique :** ville de Nantes, 29, rue de Strasbourg, 44094 Nantes. En cas d'interrogations concernant les modalités de dépôt : Laure Talguen. Tél. 02 40 41 51 18. [laure.talguen@nantesmetropole.fr](mailto:laure.talguen@nantesmetropole.fr)
  - 2. Allotissement :** oui.
    - Lot 2 : gros œuvre.
    - Lot 3 : menuiseries intérieures bois.
    - Lot 4 : faux plafonds.
    - Lot 5 : faux plafonds.
    - Lot 6 : revêtement sols faïence.
    - Lot 7 : peinture.
    - Lot 8 : plomberie, chauffage, ventilation.
    - Lot 9 : électricité.
  - 3. Date limite de remise des offres :** 2 mars 2020 à 12 h 00.
- Toutes les informations relatives à ce marché sont disponibles sur : <https://marchespublics.nantesmetropole.fr>  
Référence publicité au BOAMP : 20-17338.
- 4. Date de mise en ligne de la publicité et d'envoi à la publication :** 4 février 2020.

## Ventes immobilières

### CDC HABITAT SOCIAL VEND 1 APPARTEMENT

CDC Habitat Social (SA D'HLM), en application des articles L.443-12, R.443-12 et D.443-12-1 du CGH, Vend 1 appartement T3 sis 8, rue Eugénie-Cotton à Nantes (44300), résidence Beaujourn-UG 039419 lot 130, de 67,76 m<sup>2</sup> au 1er étage. DPE : B. Prix : 107.600 euros.  
Prix : 96.900 euros pour les locataires de CDC Habitat Social dans le département du bien vendu et les gardiens de CDC Habitat Social ; Prix : 91.500 euros pour les locataires de la résidence du bien vendu. Possibilité d'acquiescer un garage boxé.  
Prix : 5.000 euros\* Prix locataires de

la résidence du bien vendu : 4.250 euros\* Prix pour les locataires de CDC Habitat Social dans le département du bien vendu et les gardiens de CDC Habitat Social : 4.500 euros\*.  
\*hors frais de notaire et bancaires. Lot soumis à la copropriété. Nbre de lots dans la copro : 161.  
Quote-part de charges annuelles : 816 euros. Pas de procédure en cours. Contact : CDC Habitat Ventes, Mme Guiglelmoni, tél. 09 79 09 02 15 g [anne.guiglelmoni@cdc-habitat.fr](mailto:anne.guiglelmoni@cdc-habitat.fr)  
Date limite de remise des offres : 8 mars 2020. Les offres doivent être adressées par courrier RAR à CDC Habitat, Mme Guiglelmoni, 1, rue des Sassafras, BP 90105, 44301 Nantes cedex.  
3) la date de réception pouvant être prise en compte pour l'attribution du logement.

## Avis administratifs

Préfecture de la LOIRE-ATLANTIQUE  
Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial  
Bureau des procédures environnementales et foncières  
Communauté d'agglomération de la région NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE  
Projet de desserte alternative sur les communes de Trignac et Montoir-de-Bretagne

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 14 janvier 2020 est prescrite, du mercredi 5 février 2020 au jeudi 5 mars 2020 inclus, une enquête publique préalable à :  
- à l'autorisation environnementale au titre de l'article L.181-1 du Code de l'environnement,  
- la déclaration d'utilité du projet précité,  
- la cessibilité des immeubles nécessaires à la réalisation du projet (délimitation exacte des immeubles à acquérir par voie d'expropriation et identification, de façon précise, des propriétaires et autres titulaires de droits concernés par l'opération envisagée).  
Cette enquête unique est ouverte en mairie de Trignac, siège de l'enquête (11, place de la Mairie, 44570) et en mairie de Montoir-de-Bretagne (65, rue Jean-Jaurès, 44550).  
M. Michel Monier, chargé de mission en agence d'urbanisme, administrateur territorial retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.  
Pendant la durée de l'enquête, les dossiers d'enquête (autorisation environnementale, DUP, parcelaire) sont déposés en format « papier », en mairies de Trignac et Montoir-de-Bretagne, où le public peut en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public.  
Les dossiers d'enquête peuvent également être consultés sur un poste informatique en mairies de Trignac et Montoir-de-Bretagne.  
Ils sont également mis en ligne, pendant toute la durée de l'enquête, sur le site internet des services de l'État en Loire-Atlantique à l'adresse suivante : <http://loire-atlantique.gouv.fr> (rubriques : publications/publications légales/enquêtes publiques).  
Les dossiers sont accompagnés des avis obligatoires des autorités administratives notamment environnementales.  
Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur les registres uniques « papier », déposés en mairies de Trignac et Montoir-de-Bretagne, où ils sont tenus à sa disposition, aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public.  
Celles-ci peuvent également être adressées, par voie postale au commissaire enquêteur, en mairie de Trignac ou par voie dématérialisée à l'adresse suivante : [desserte.trignac.montoir@gmail.com](mailto:desserte.trignac.montoir@gmail.com) (la taille des pièces jointes ne pourra excéder 3 Mo ; seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête seront pris en compte).  
Les observations et propositions du public sont consultables sur le site internet des services de l'État en Loire-Atlantique à l'adresse précitée (les adresses « courriels » seront occultées).  
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux jours et heures suivants, en mairies de :  
Trignac (11, place de la Mairie) :  
- le mercredi 5 février de 8 h 30 à 12 h 00,  
- le samedi 22 février de 9 h 00 à 12 h 00,  
- le jeudi 5 mars de 14 h 00 à 17 h 00.  
Montoir-de-Bretagne (65, rue Jean-Jaurès) :  
- le vendredi 14 février de 15 h 00 à 19 h 00,  
- le mercredi 26 février de 9 h 00 à 12 h 00,  
- le lundi 2 mars de 14 h 00 à 17 h 30.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête auprès du préfet de la Loire-Atlantique, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.  
Dès réception, les rapport et conclusions de l'enquête sont publiés sur le site internet des services de l'État en Loire-Atlantique ([http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Publications/Publications\\_legales/Enquetes-publiques](http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Publications/Publications_legales/Enquetes-publiques)) et mis à la disposition du public en mairies de Trignac et Montoir-de-Bretagne, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.  
Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de M. le Président de la Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire (Carene), 4, avenue du Commandant-Herminier, 44600 Saint-Nazaire.  
Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont :  
- une autorisation environnementale unique au titre de l'article L.181-1 du Code de l'environnement délivrée par le préfet de la Loire-Atlantique, assortie de prescriptions ou un refus,  
- un arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique le projet ou une décision de refus motivée.  
La présente publication est faite notamment en vue de l'application :  
- des articles L.311-1 à L.311-3 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, qui disposent :  
« En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usagers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation. Le propriétaire et l'usager sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes. Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L.311-1 et L.311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à indemnité. »  
- de l'article R.311-1 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, qui dispose :  
« La notification prévue à l'article L.311-1 est faite conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article R.311-30. Elle précise que le propriétaire et l'usager sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, dans le délai d'un mois, les fermiers, les locataires, les personnes qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et celles qui peuvent réclamer des servitudes. »

Communauté de communes SEVRE ET LOIRE  
Commune de VALLET  
Projet de modification n° 7 du Plan local d'urbanisme

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé que, par arrêté n° A-20200131-009 le président de la communauté de communes Sevre & Loire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de modification n° 7 du Plan local d'urbanisme de Vallet.  
Cette enquête publique se déroulera pendant une période de 30 jours consécutifs, du 24 février à 9 h 00 au 24 mars 2020 à 17 h 30.  
Cette modification a pour objet l'ajustement des règlements des zones 1Aubz, UA, UB, UF, 1AUf, A, A1, A2, N1 et N2, de reconnaître le caractère patrimonial d'un bâtiment afin de permettre son changement de destination, l'ajout d'une orientation d'aménagement et de programmation multi-thématiques et l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUB du secteur de Bonne Fontaine et la modification de l'OAP correspondante.  
Le dossier d'enquête sera disponible pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la communauté de communes (1, place Charles-de-Gaulle, 44330 Vallet) et de la mairie (9, rue François-Luneau, 44330 Vallet).  
M. Alain Rineau a été désigné par le président du tribunal administratif de Nantes en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public à la mairie de Vallet :  
- le lundi 24 février 2020, de 9 h 00 à 12 h 30,  
- le samedi 7 mars, de 9 h 30 à 11 h 30,  
- le jeudi 19 mars, de 14 h 00 à 17 h 30.

- le mardi 24 mars, de 14 h 00 à 17 h 30.  
Chacun pourra prendre connaissance du dossier de modification du PLU et consigner ses observations sur les registres d'enquête ou bien les adresser au commissaire enquêteur par écrit à la communauté de communes Sevre & Loire ou par voie électronique à l'adresse suivante : [PLU@cc-sevreloire.fr](mailto:PLU@cc-sevreloire.fr) jusqu'au 24 mars 2020 à 17 h 30.  
Les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur le site internet de la communauté de communes Sevre & Loire à l'adresse suivante : [interco.cc-sevreloire.fr](http://interco.cc-sevreloire.fr)

## Vue des sociétés

### HOLDING BEJAC

SAS au capital de 26 000 euros  
17, rue Léon-Jost  
44300 NANTES  
390 808 814 RCS Nantes

### COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux termes de l'AGO en date du 17 janvier 2020, les associés ont pris acte de la modification de commissaire aux comptes à compter du 17 janvier 2020 :  
- JPL Audit (titulaire partant),  
- Florence Flack (suppléant partant).  
Mention sera portée au Registre du commerce et des sociétés de Nantes.

### PAR COURTOISIE

Nous prions instamment nos annonceurs de retourner à toutes les lettres de candidature qui leur sont adressées et de restituer le plus rapidement possible les documents que leur ont été confiés, même si un timbre n'a pas été joint pour la réponse.

PRECOM

## Notre territoire

UN SERVICE 100% GRATUIT

NOTRE-TERRITOIRE.COM  
SOYEZ LE 1<sup>ER</sup> INFORMÉ DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT PRÈS DE CHEZ VOUS OU N'IMPORTE OÙ EN FRANCE!



Le site qui rassemble tous les avis d'enquêtes publiques.

ENFIN UN SITE UNIQUE POUR VOS NOUVEAUX MARCHÉS PUBLICS...



FACILE, PERTINENT, PROCHE



CENTRALE DES MARCHÉS.COM  
Votre prochain marché est ici

FACILE Accès simple et rapide aux informations des  
PERTINENT sélection de marchés publics correspondant exactement à vos activités  
PROCHE Assistance personnalisée pour définir ensemble vos critères de recherche

N° Cristal 099 73 39 64

PPZx28